

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE D'UNE RENCONTRE AVEC L'AUTEURE FRÉDÉRIQUE DEGHILT À LA MÉDIATHÈQUE DE BONNEUIL-SUR-MARNE**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre des animations culturelles qu'il organise, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer une rencontre avec un auteur aux usagers du réseau des médiathèques ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à un intervenant extérieur pour l'organisation de cette rencontre ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Une vacation de quatre services est créée pour une rencontre et une présentation du recueil « Cassée », auprès de collégiens avec Madame Frédérique Deghelt, auteure, à la médiathèque de Bonneuil-sur-Marne, le vendredi 10 mai 2019.

**ARTICLE 2 :** La rémunération de cette intervenante s'élève à 280 € nets (deux cent quatre-vingts euros) ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	09/05/19
Accusé réception le	09/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/294
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19906-AU-1-1

**ARTICLE 3 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 9 mai 2019.

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président



Signé  
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	09/05/19
Accusé réception le	09/05/19
Numéro de l'acte	DC2019/294
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190403-lmc19906-AU-1-1